



**CONSTRUCTION
ET BOIS**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



140 db

**COMPTE PROFESSIONNEL
DE PREVENTION (C2P)**

135 db

SEUIL DE LA DOULEUR

120 db

90 db



LE **BRUIT** EST UN DES 6 FACTEURS DE PÉNIBILITÉ PERMETTANT DE BÉNÉFICIER D'UN COMPTE PROFESSIONNEL DE PRÉVENTION (C2P). LE SALARIÉ DOIT ÊTRE EXPOSÉ AU MOINS 120 FOIS PAR AN À UNE PRESSION ACOUSTIQUE DE CRÊTE AU MOINS ÉGAL À 135 DÉCIBELS, OU, PENDANT AU MOINS 600H/AN, À UNE ÉQUIVALENCE DE 81 DÉCIBELS PENDANT 8 HEURES.

**TELECHARGER NOTRE GUIDE
WWW.CFDT-CONSTRUCTION-BOIS.FR/C2P**

RÉALISÉ PAR LA FNCB AVEC LE CONCOURS FINANCIER DE LA BRANCHE ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES DE LA CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE.

